

Instruments et politiques

Le développement durable : des alertes aux politiques ?

Publié en 1987, le rapport Brundtland a popularisé le concept de « développement durable » et posé les grandes lignes d'une action internationale concertée en faveur de la préservation de l'environnement. Vingt ans plus tard, quel bilan peut-on dresser des politiques mises en œuvre ?

Après un bref historique rappelant les enjeux de la notion de développement durable, Jean-Charles Hourcade fournit un constat mitigé, en s'appuyant sur le dossier du changement climatique. Malgré une réelle prise de conscience, aussi bien par les pays émergents que par les pays occidentaux, les résultats restent décevants comparés aux discours et aux engagements. L'élargissement du protocole de Kyoto à un plus grand nombre de pays ainsi que la renégociation de son contenu apparaissent nécessaires à la poursuite des politiques climatiques.

C. F.

Pour apprécier si la thématique du développement durable a dépassé, plus de vingt ans après son imposition à l'agenda international par le rapport Brundtland, le stade d'un simple *mantra* politico-médiatique, il faut revenir à ses origines et aux enjeux qui se cachent derrière une notion très polysémique. Le développement durable est défini dans le rapport

Brundtland comme un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » ou comme « un processus dans lequel l'exploitation des ressources, les investissements, les choix de développement technologique et le changement institutionnel sont en harmonie et renforcent les capacités présentes et futures à répondre aux besoins et aux aspirations des hommes » (1). En évoquant, de façon apparemment vague, l'ensemble des variables d'action sur lesquelles agir pour réduire la tension entre générations présentes et futures, c'est en fait un enjeu d'équilibre mondial et de sécurité qui est visé.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'application de l'agenda 21, de la Convention sur la biodiversité, ou encore de la Convention climat, adoptés à Rio de Janeiro en 1992 ? Il est difficile d'apporter une réponse. Nous pourrions dresser la liste des traités, des lois et des règlements censés contribuer aux objectifs proclamés, mais il existe souvent un écart entre les décisions formellement prises, leur mise en pratique, et leurs résultats concrets. Nous essaierons néanmoins de fournir quelques éléments d'une telle évaluation, en prenant comme fil conducteur la question du changement climatique. Il s'agit du dossier ayant reçu le plus d'attention internationale, et la mesure des performances accomplies est de plus relativement simple.

Quels enjeux derrière une notion polysémique ?

Lorsqu'en 1983, l'ONU charge M^{me} Brundtland de rédiger un rapport sur l'environnement et le développement, c'est essentiellement en raison de l'insuffisance des résultats obtenus depuis la création du Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) à Stockholm en 1972. Cette institution avait elle-même été mise sur pied pour pallier l'incapacité de l'ONU à définir une gouvernance mondiale dans un contexte marqué par la division Est-Ouest et l'écart persistant entre tiers monde et pays développés. La libéralisation des marchés opérée par les différents *rounds* du GATT était jugée insuffisante pour réguler l'intégration de plus en plus poussée des économies. Surprenante au premier abord, la capacité du thème de l'environnement à mobiliser et produire des règles communes s'explique par sa position, à la croisée de diverses préoccupations. Dans les années 70, les sociétés occidentales s'interrogent sur les risques d'épuisement des ressources naturelles et les effets à long terme du progrès technique, notamment du nucléaire, présenté par A. V. Kneese comme un « pacte

(1) *Our common cause (Notre avenir à tous)*, Rapport Brundtland (Rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement et le développement de l'ONU, 1987), p. 46.

(2) Kneese A.V. (1973), « The Faustian Bargain », *Resources* n° 44, republié in *Natural Resource Economics, Selected papers of A.V.Kneese*, Aldershot, UK Edward Elgar, 1995.

faustien » (2). Par ailleurs, la dépendance croissante vis-à-vis d'une zone instable – le Moyen-Orient – regroupant l'essentiel des ressources en hydrocarbures à bas coût, apparaît de plus en plus menaçante (3). Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 confirment rapidement ce diagnostic. Dans les pays en développement (PED), la dégradation des milieux (qualité de l'eau, latérisation des sols, désertification) s'ajoute à la liste des symptômes du maldéveloppement. Cependant, le contact entre l'environnementalisme et le développement est brouillé par l'émergence des thèses du Club de Rome sur la croissance zéro (Meadows, 1972) (4), qui sont perçues comme un prétexte pour bloquer le développement du Sud. Or, celles-ci comportent une contradiction interne, la protection de l'environnement planétaire ne pouvant se passer de la participation des PED. C'est sur leur rejet que s'effectue le compromis de Stockholm, à travers le thème de l'écodéveloppement, appuyé par le premier président du PNUE, Maurice Strong.

La percée de 1972 est très vite bloquée par le contexte de crise économique qui suit les chocs pétroliers, par le recentrage de la contestation écologiste sur le dossier nucléaire, et enfin par la pression « industrialisatrice » d'une partie des PED. L'arrivée de Ronald Reagan à la présidence des États-Unis en 1980 finit de clore la parenthèse et refroidit fortement tout essai de gestion multilatérale des affaires du monde. Cette « décennie perdue » est interrompue en 1987 par la publication du rapport Brundtland, dont le succès pratique peut s'expliquer par trois raisons. Tout d'abord, une série de crises disparates a démontré l'existence de « biens publics mondiaux » et la nécessité d'une action collective pour les gérer. Trois dossiers sont ici symptomatiques par leurs implications industrielles concrètes :

- l'électronucléaire, car c'est sur simple présomption de risque, avant la catastrophe de Tchernobyl (1986), que le développement de cette filière est ralenti ou bloqué, *de facto* ou *de jure* dans la quasi-totalité des pays occidentaux (la France et le Japon font figure d'exception) ;

- les pluies acides et la « mort des forêts », qui font prendre conscience des risques de l'utilisation stratégique de controverses scientifiques dans une bataille industrielle ;

- l'affaire du trou dans la couche d'ozone, qui montre l'avantage d'une certification crédible des données scientifiques et d'une attitude proactive des acteurs industriels (ceux-ci ont fourni des efforts d'innovation sur des substituts aux chlorofluorocarbures (CFC), avant même qu'ils n'y soient formellement contraints).

Le Protocole de Montréal (1987) constitue ainsi un exemple réussi de coordination multilatérale pour la protection d'un bien public global.

Ensuite, le contexte géopolitique est marqué par la fin de l'affrontement entre les deux blocs, la persistance de la pauvreté pour une part importante de l'humanité, la montée des fondamentalismes religieux, et l'aggravation de la dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières du Moyen-Orient.

Enfin, les premiers scénarios chiffrés de réchauffement global (1985-1986) font leur apparition. Le dossier climat fournit peu à peu un terrain privilégié de traduction du rapport Brundtland en décisions politiques. Lors du sommet du G7 de 1988, George H. W. Bush appuie le lancement de la négociation climat et la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Peu après, J. Schlessinger explique à la Conférence mondiale de l'Énergie de 1989 que les États-Unis devront à l'avenir choisir entre le maintien coûteux du contrôle diplomatique et militaire du Moyen-Orient et des changements de comportement réduisant la dépendance pétrolière. La prévention du risque climatique peut alors constituer un puissant argument d'une coordination internationale des politiques énergétiques. C'est, *mutatis mutandis*, le même raisonnement qui prévaut en Europe dans les milieux dirigeants militant pour une stratégie alliant environnement, sécurité énergétique et emploi *via* une taxe mixte carbone-énergie compensée par une baisse de charges sociales.

La recherche de coordinations multilatérales

Quinze ans de négociations

La voie est ouverte à la conférence de Rio de Janeiro (1992). Plusieurs conventions sont signées – biodiversité, désertification, effet de serre – mais ce dernier dossier mobilise l'essentiel des efforts diplomatiques, en raison de son importance industrielle et géopolitique. La Convention Climat propose une coordination multilatérale dans le cadre des Nations unies. Le premier argument en faveur de ce choix est que le climat est un bien public global ; il faut donc éviter les comportements de « passager clandestin » consistant à ce que certains pays profitent des efforts des autres pour adopter une conduite laxiste ; ensuite, la coopération évite que la protection de l'environnement ne distorde indûment les termes de la compétition internationale et fournisse un prétexte à des pratiques protectionnistes.

À la conférence de Rio de Janeiro, la Convention Climat se fait « dans la perspective du développement durable » pour bien rappeler, comme en 1972, que la protection de l'environnement ne peut se faire au prix du développement. Mais le choix de restreindre, dans un premier temps, les engagements aux pays industrialisés, au nom du principe de *responsabilités communes mais différenciées* a eu pour effet pervers de laisser les PED en marge du processus. La tension

(3) Cf. discours de Nixon sur l'état de l'Union en 1970 et devant le Sénat en 1973.

(4) Meadows D.H. *et al.* (1972), *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard.

s'est en effet polarisée sur les moyens de coordonner des politiques de réduction des gaz à effet de serre dans les pays industrialisés. Après l'échec de la proposition de taxe mixte carbone-énergie de la Commission européenne, la première Conférence des Parties signataires de la Convention climat (COP), réunie à Berlin en avril 1995, engage un processus de coordination autour de la fixation périodique d'objectifs quantitatifs. C'est lors de sa troisième session, en 1997 à Kyoto, que les pays développés prennent des engagements légalement contraignants de réduction de 5,2 % de leurs émissions en 2012 par rapport à 1990 et adoptent un système de permis d'émission négociables, malgré les réticences initiales de l'Europe. L'abandon de l'option des taxes carbone s'explique essentiellement par les réflexes antifiscaux et par les protestations contre les effets redistributifs négatifs d'une hausse des prix de l'énergie. En fait, sur ce dernier point, décideurs politiques et opinion publique ont été victimes de l'illusion de la gratuité, car toute mesure de réduction des émissions de carbone (une norme technique par exemple) a un coût supporté en bout de chaîne par le consommateur, les entreprises empochant au passage une rente. Les nouveaux prix intègrent en effet tout ou partie du coût marginal des entreprises pour lesquelles l'effort est le plus important, alors que, pour d'autres, la mise en conformité se fait à coût très faible.

On le sait, le Protocole de Kyoto n'est aujourd'hui mis en œuvre que de façon très incomplète, notamment du fait du retrait des États-Unis. Même s'il fait l'objet d'un consensus politique fort parmi la quasi-totalité des pays qui l'ont ratifié, on peut s'interroger sur son efficacité, car les PED ne sont soumis à aucun objectif, et ceux fixés pour la Russie sont très laxistes. De plus, l'Australie s'est mise en retrait du Protocole et le gouvernement canadien actuel menace à tout instant de le faire.

Quels effets ?

Il est difficile aujourd'hui de dresser le bilan de plus de quinze ans de négociations. La mise en œuvre officielle du Protocole de Kyoto après sa ratification par la Russie en 2005 est un acquis diplomatique qu'on ne peut négliger. Mais aujourd'hui, seule l'Union européenne s'est engagée dans des politiques effectives de grande ampleur. Le lancement d'un marché de permis d'émission négociables concernant environ la moitié des émissions de l'industrie en est le meilleur exemple. La période de test de ce système, avant sa mise en place définitive en 2008, a montré que le prix d'équilibre du carbone pouvait connaître d'importantes fluctuations et même un effondrement, si les allocations de quotas étaient trop laxistes. Mais d'un autre côté, tant que les principaux compétiteurs des industries européennes – aux États-Unis mais aussi dans les PED – ne seront pas soumis à une contrainte carbone d'égale intensité, tout renforcement significatif des objectifs risque de se heurter à l'argument de compétitivité internationale. Pour les secteurs qui ne sont pas concernés par les permis

d'émission, l'Europe joue essentiellement sur une politique de normes techniques touchant en premier lieu le secteur électrique, avec un objectif de 20 % d'énergies renouvelables. Il est trop tôt aujourd'hui pour apprécier l'effectivité de cet objectif proclamé et, surtout, son coût pour les producteurs électriques et les consommateurs. Il faut tenir compte des contradictions potentielles entre ces objectifs de long terme et le mouvement de dérégulation du marché de l'électricité, qui raccourcit l'horizon temporel des anticipations et encourage chez les opérateurs des comportements frileux en matière d'investissement. Une autre inconnue réside dans la façon dont les consommateurs réagiront aux surcoûts provoqués par les objectifs affichés. Contrairement à ce qui se produit dans le cas d'une taxe carbone, ces surcoûts sont dilués dans la facture globale, mais il n'est pas exclu qu'au-delà de certains seuils, ils provoquent des réactions de rejet des politiques climatiques, d'autant plus que les consommateurs ne bénéficient pas, en tant que travailleurs, de baisse des charges sociales. Enfin, on ne peut pas ignorer les mouvements d'opposition au déploiement des énergies renouvelables (ici l'hydroélectricité, là les éoliennes) au nom de la protection de l'environnement local et des paysages. Les normes commencent à toucher aussi les secteurs de consommation (équipements utilisateurs d'énergie, bâtiments, moteurs) mais elles n'entraîneront pas de baisse significative des émissions (une division par quatre en 50 ans par exemple) si elles ne s'insèrent pas dans un dispositif plus global. Si l'on accroît l'efficacité des moteurs sans changer les prix des carburants, les transports routiers risquent d'être davantage utilisés. De même, les politiques d'infrastructures favorisant le transport collectif et les trains grande vitesse n'auront que des effets limités si on ne touche pas aux principaux déterminants de la périurbanisation, comme les marchés de l'immobilier. En fait, l'Europe ne pourra diminuer de façon drastique ses émissions sans toucher à des éléments centraux du système de prix que sont le prix des énergies et celui de l'immobilier. Or, jusqu'ici, la plupart des pays européens ont été frileux sur ce point, à l'exception du Royaume-Uni qui, avec le « *road fuel duty escalator* » (5), a désormais une tarification des carburants parmi les plus chères d'Europe, et de l'Allemagne, qui a lancé une politique simultanée d'écotaxes et de baisse des cotisations sociales. La généralisation de ces exemples à l'Europe des 27 se heurte toutefois à un obstacle constitutionnel puisque les politiques fiscales communautaires sont soumises à la règle de l'unanimité.

Comme le montre le tableau ci-après, les pays européens suivent dans leur très grande majorité des tendances éloignées des objectifs proclamés à Kyoto. Le Royaume-Uni et la Suède font figure de pays vertueux mais d'autres s'en écartent très fortement comme l'Espagne le Danemark ou l'Autriche. Au total, les pays de l'UE15 manqueraient leurs engagements de quelque 8 % et ne les respecteraient

(5) Cette mesure consiste en une augmentation annuelle de 5 à 6 % des prix du carburant.

**Écarts entre prévisions récentes
des émissions des pays de l'UE 15 en 2010
et les objectifs Kyoto de ces pays**
(en points de %)

EU-15	+ 8
Luxembourg	+ 6
Royaume-Uni	- 7
Suède	- 5
Finlande	+ 10
Pays-Bas	+ 10
Grèce	+ 10
France	+ 7
Allemagne	+ 2
Italie	+ 20
Belgique	+ 9
Portugal	+ 18
Irlande	+ 16
Autriche	+ 28
Danemark	+ 23
Espagne	+ 35

Source : AEE/CIREC, 2006.

qu'en cas de mise en œuvre complète d'un ensemble de politiques additionnelles, de recours à la séquestration de carbone et d'importation de permis d'émission. L'évolution des émissions est de plus inquiétante, puisqu'après une période de baisse de 1990 à 2005, les émissions sont à nouveau orientées à la hausse. En d'autres termes, si l'Europe est en avance par rapport à d'autres régions, il est clair qu'en voulant éviter une action directe sur les prix de l'énergie *via* la fiscalité, la plupart des pays n'ont pas encore pris des mesures d'ampleur cohérente avec les objectifs affichés. Il y a d'ailleurs une bonne raison à cela : dans une économie mondialisée, il n'est pas envisageable de durcir les politiques environnementales de façon unilatérale.

On ne peut conclure ce tableau sans dire un mot des évolutions en cours aux États-Unis. Ceux-ci n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto, mais, dans beaucoup d'États, des mesures sont prises, y compris la mise en place de système de permis d'émissions locaux, qui ne demandent qu'à s'accélérer lors d'un changement de présidence. L'action nationale la plus significative reste aujourd'hui l'effort en direction des biocarburants que l'administration Bush subventionne très fortement. Cette stratégie est cohérente avec les enjeux de sécurité énergétique, maintenant qu'il devient évident que le maintien de la stabilité au Moyen-Orient est à la fois incertain et coûteux, socialement et politiquement. Ceci est en outre compatible avec le souci de ne pas augmenter les prix internes des énergies. La question de la dépendance énergétique n'est toutefois pas totalement résolue : les États-Unis sont obligés d'acheter du maïs au Mexique (ce qui provoque là-bas une hausse des prix de l'alimentation de base) et commencent à négocier des importations d'alcool carburant avec le Brésil.

Renégocier Kyoto ?

L'écart entre le geste diplomatique et la réalité des politiques s'explique très bien par le caractère incomplet du protocole de Kyoto et l'absence de perspectives *post* 2012.

Un protocole incomplet

Un nombre croissant d'entreprises, y compris dans les secteurs les plus sensibles, sont actuellement conscientes de la nécessité de passer à des attitudes proactives ; mais en même temps, celles-ci ne peuvent être déployées que dans le cadre de règles communes que seule une dynamique politique peut faire émerger. Une partie seulement de cette dernière se joue aux États-Unis. En effet, quelle que soit la couleur du prochain gouvernement américain, ce pays s'engagera à réduire ses émissions de GES dans une approche multilatérale uniquement si les grands pays émergents que sont la Chine, l'Inde et le Brésil font de même. C'est en effet à l'unanimité que le Sénat américain avait proclamé (motion Byrnn-Hagel) en 1997 qu'il ne ratifierait aucun protocole ne comportant pas de tels engagements par les PED.

Comment résoudre cette question d'équilibre mondial ? Il était paradoxalement plus facile pour les pays occidentaux de négocier avec les PED des engagements sur la réduction de leurs émissions à l'orée des années 90 qu'aujourd'hui. À l'époque, en effet, il était envisageable de leur proposer en échange des transferts significatifs, sous forme d'aide dédiée ou d'allocations généreuses des permis d'émission (Grubb, 1988) (6). Depuis que certains pays émergents – principalement la Chine – deviennent des concurrents sérieux en matière de compétition industrielle, une telle offre risque de rencontrer la résistance des citoyens des pays développés.

Contrairement à une perception commune, les gouvernements des plus grands pays émergents sont conscients des risques climatiques. Au-delà des polémiques sur ses méthodes d'évaluation, le rapport Stern (7) a le mérite d'avoir fait apparaître la diversité et l'ampleur des menaces que le réchauffement climatique et les transformations des régimes pluviométriques font peser sur des régions entières du tiers monde, avec des risques de migrations accélérées et de tensions locales. Ainsi, le gouvernement chinois s'inquiète déjà des problèmes d'approvisionnement en eau que la baisse de la couverture neigeuse de l'Himalaya risque de provoquer. Mais il reste qu'en pleine période d'accélération de leur croissance, alors même que des vagues importantes de leur population sortent de la misère, ces pays, pris par l'urgence, n'accepteront

(6) Grubb M. (1989), *The Greenhouse effect: Negotiating Targets*, Londres, Royal Institute for International Affairs.

(7) Stern N. *et al.* (2006), *Stern Review : The Economics of Climate Change*, Londres, HM Treasury.

pas spontanément des contraintes sur leurs émissions au nom de risques qu'ils subiront dans plusieurs décennies.

Quelles perspectives pour l'après 2012 ?

La négociation Nord-Sud pour l'après 2012 ne peut être conçue uniquement comme la recherche des objectifs de baisse d'émission conduisant à une répartition équitable du « fardeau » des politiques climatiques. Toute exigence sur les émissions de carbone serait en effet vécue comme une contrainte pesant sur le développement. Les revenus escomptés des mécanismes d'échange internationaux de permis ne suffiront pas à renverser cette perception. De plus, du point de vue même de la viabilité du système et de la stabilité des signaux prix, l'entrée massive des nouveaux participants ne serait pas facile à gérer, toute allocation quelque peu attractive risquant d'entraîner une chute des prix et de réduire considérablement les incitations. Il existe bien sûr des solutions techniques envisageables pour « réinterpréter Kyoto » (Philibert et Pershing, 2002) (8), mais l'essentiel, pour obtenir un engagement réel du Sud, est de replacer les politiques climatiques dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Comme en 1972 à Stockholm, la question est de savoir comment faire des politiques environnementales non pas une contrainte au développement, mais un levier pour la viabilité et l'amélioration de ce dernier. La forte croissance actuelle des géants asiatiques ne doit occulter ni ses éléments de fragilité, ni la stagnation relative de l'Afrique et de l'Amérique centrale. La croissance des pays émergents est notamment menacée par la sécurité énergétique – surtout pour un pays comme l'Inde –, la difficulté de maîtriser le dualisme social entre villes et campagnes, et au sein même des conurbations en cours d'explosion, les contraintes de financement des infrastructures, l'ampleur des pollutions atmosphériques locales (nuage brun) et les tensions sur l'eau.

Le cas de la Chine est symptomatique. Ce pays risque en effet de connaître d'ici vingt ans une forte baisse de son taux d'épargne (40 % du PIB aujourd'hui) en raison des conséquences de la politique de l'enfant unique du parti communiste chinois. Le vieillissement de la population réduira en effet très fortement la proportion et la capacité d'épargne des actifs. Dans un tel contexte, la poursuite d'un développement énergivore sans maîtrise de la mobilité pourrait fragiliser doublement la Chine. Elle est tout d'abord menacée par une crise de financement, car les secteurs de l'énergie et des transports sont caractérisés par une très forte intensité capitaliste et une grande inertie. Le Brésil a mis beaucoup de temps à se relever de la crise de la dette du début des années 80 : un tiers de celle-ci était dû aux seuls investissements du secteur électrique. Ensuite, quelles que soient les controverses sur la date du *peak oil* (moment à partir duquel la production de pétrole conventionnel ne pourra que baisser), les prix des hydrocarbures vont

croître très fortement à cette période. Dès lors, si l'on tient compte des contraintes techniques et financières concernant l'extraction de ses réserves en charbon, la Chine risque de devenir très dépendante des importations de pétrole, et de se trouver dans l'incapacité de s'adapter à tout choc externe. La poursuite de ses investissements en infrastructures est ainsi menacée, au prix bien sûr d'un dualisme social accru.

Ainsi, il n'y aura pas de mise en œuvre de politiques climatiques de grande ampleur sans une redéfinition du schéma de Kyoto et l'élaboration d'instruments permettant de dépasser les obstacles au développement soutenable. Mais les permis d'émission négociables risquent de ne pouvoir fournir aucun levier significatif d'ici dix à vingt ans ; il est peu probable, en effet, que les pays occidentaux acceptent une montée brutale et de grande ampleur des prix du carbone et des importations de permis d'émission, du moins dans la première période d'engagement qui commencera en 2012. Or, c'est dans les dix à vingt prochaines années que les pays à croissance rapide construiront une part importante de leurs infrastructures, en particulier dans le domaine urbain. Il y a là un fort risque d'irréversibilité, car ces infrastructures seront en place pendant cinquante ans au moins et interdiront toute politique ambitieuse de baisse des émissions de carbone que ces pays pourraient désirer enclencher ultérieurement. Dès lors, sauf à tout attendre de la séquestration du carbone – qui reste aléatoire pour des raisons de coût et du risque de relâchement du CO₂ piégé –, il est urgent de redéfinir les mécanismes de Kyoto et d'ouvrir des négociations sur l'évolution des financements internationaux. Certes, cela reste en partie une question d'aide, en particulier pour insérer dans le système les pays moyennement avancés (taxe sur les soutes, sur l'aviation) ; mais c'est aussi et surtout une question de réorientation des investissements. Les investissements privés sont fortement corrélés à la prévisibilité des évolutions de long terme. Or, dans un contexte très incertain, les investissements bénéfiques pour le climat comme ceux concernant les infrastructures, sont soumis à différentes sortes de risques (taux de change, niveau de la demande finale, risque d'arbitraires institutionnels). Il est donc nécessaire de les sécuriser, soit par des prêts dont le remboursement coïncide avec les paiements attendus des crédits de réduction des émissions, soit par des contrats d'assurance comme celui du *Emission Reduction Purchase agreement* (Contrat d'achat de réduction d'émissions, ERPA) sur le risque de taux de change. Le dispositif précis importe peu ici ; l'essentiel est que soient mises en place très rapidement des structures d'incitation pour les PED leur permettant d'éviter des bifurcations indésirables vers des sentiers de développement intensif en carbone.

(8) Philibert C., J. Pershing, (2002), « Beyond Kyoto - Energy Dynamics and Climate Stabilisation » (« Au-delà de Kyoto - La dynamique de l'énergie et la stabilisation du climat »), OCDE/AIE.

* *
*

Les politiques climatiques doivent rester très clairement liées aux défis de la sécurité énergétique et à la réduction de la pauvreté, comme l'exprime cet extrait du communiqué sur le changement climatique du G8 à Gleneagles, sous présidence anglaise, en juillet 2005 : « *Nous agissons avec détermination et rapidité pour répondre à nos objectifs multiples et communs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'environnement, de renforcement de la sécurité énergétique et de diminution de la pollution atmosphérique, en conjonction avec nos efforts prononcés pour combattre la pauvreté* ». Il faut agir vite car la fenêtre temporelle pendant laquelle il est possible de maîtriser le changement climatique se réduit

dangereusement : en effet, les marges de manœuvre pour limiter raisonnablement le réchauffement de la planète (en dessous de 2 °C), disparaîtront à partir de 2020-2030. Un cercle vertueux entre le Nord et le Sud est possible. Trouver les mécanismes qui aideront ce qui sera bientôt l'ex-Tiers monde à s'équiper en infrastructures peu intensives en énergie et en carbone, c'est aussi créer de nouveaux marchés et réorienter l'économie mondiale au service d'un modèle de croissance plus robuste.

Jean-Charles Hourcade,